



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 juin 2021 à 20 heures 00 minutes
à la mairie

Présents : M. BARRAULT Didier, M. BELLIN Jérôme, M. BOUCHET Roland, M. CHAMPIGNY Alain, Mme GENAIVRE Isabelle, Mme GREMILLON Maryse, Mme GUILLET Angéline, Mme JUCHAULT Alexandra, M. LACOMBE François-Xavier, M. MAYORAL Jean-Pierre, M. MONTOUX Johan, M. ROY Quentin, Mme SICARD Mélanie.

Procuration(s) : M. GREGOIRE Philippe donne pouvoir à M. BELLIN Jérôme, Mme RAS Anaïs donne pouvoir à M. MONTOUX Johan.

Excusés : M. GREGOIRE Philippe, Mme RAS Anaïs.

Secrétaire de séance : M. ROY Quentin.

Président de séance : M. BOUCHET Roland.

Approbation et signature du procès-verbal de séance du 17 mai 2021.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SUIVANT DELIBERATION N° 2020-038 DU 15 JUIN 2020 :

- N° 2021-013 du 19 mai 2021 : acceptation du devis de la Société CONTIVAL CONSTRUCTION d'un montant de 3 845,20 € H.T. soit 4 614,24 € T.T.C., pour la réalisation d'enduits de façades sur le nouveau garage du logement de l'école.
- N° 2021-014 du 26 mai 2021 : acceptation du devis de WURTH France SAS d'un montant de 999,51 € H.T. soit 1 199,41 € T.T.C., pour la fourniture et livraison d'un échafaudage roulant avec plinthe et garde-corps.
- N° 2021-015 du 26 mai 2021 : acceptation du devis de WURTH France SAS d'un montant de 754,11 € H.T. soit 904,93 € T.T.C., pour la fourniture et livraison d'une plate-forme télescopique.
- N° 2021-016 du 28 mai 2021 : sollicitation de la subvention, comme prévu au plan de financement fixé par délibération du conseil municipal n° 2021-034 du 17 mai 2021, auprès du Département de la Vienne, soit 30 600,00 € au titre de l'ACTIV'3, représentant un montant total de 60,30 % du coût H.T. des acquisitions de matériels et mobilier pour la nouvelle cantine scolaire.
- N° 2021-017 du 28 mai 2021 : acceptation de la proposition d'honoraires de la Société ECOBAT d'un montant de 1 200,00 € H.T. soit 1 440,00 € T.T.C., pour le suivi technique relatif aux travaux de réalisation d'équipement pour la cuisine de la cantine scolaire.
- N° 2021-018 du 02.06.21 : retire la décision n° 2021-012 du 05 mai 2021 annulant et remplaçant la décision n° 2021-011 du 04 mai 2021 concernant le remplacement de la pompe à chaleur de la mairie.
- N° 2021-019 du 02.06.21 : retire la décision n° 2021-011 du 04 mai 2021 concernant le remplacement de la pompe à chaleur de la mairie en raison du montant T.T.C. incorrect.
- N° 2021-020 du 02.06.21 : acceptation du devis de la Société DEBIN CHAUFFAGE ET ASSOCIES d'un montant de 17 984,01 € H.T. soit 21 580,81 € T.T.C., pour la fourniture et l'installation d'une pompe à chaleur air/eau DAIKIN.
- N° 2021-021 du 11.06.21 : acceptation de l'offre d'assurance dommages ouvrages, élément d'équipement, dommages immatériels et dommages aux existants de GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, d'un montant de 5 412,00 € T.T.C., relative aux travaux d'aménagement et mise aux normes du groupe scolaire Paul Baudrin.

2021-039 CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ÈME} CLASSE A TEMPS NON COMPLET (33 h/35 h)

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création à compter du 1^{er} septembre 2021 d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de

2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 33 heures pour exercer les fonctions d'aide à la cantine scolaire et d'animatrice périscolaire,

2021-040 SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Vu l'avis du Comité Technique en date du 08 juin 2021,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la suppression à compter du 14 juin 2021 :

- un emploi d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 08 heures hebdomadaires, en raison de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste à 15 h 50 au 1^{er} décembre 2020,
- un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à temps non complet, à raison de 32 heures hebdomadaires, en raison de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste à 33 h au 1^{er} avril 2021,
- deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, à raison de 30 heures hebdomadaires, en raison de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail des postes à temps complet au 1^{er} avril 2021,
- un emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet, à raison de 15 heures 29 hebdomadaires, en raison de l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste à 24 h 06 à compter du 1^{er} février 2021,
- un emploi d'adjoint d'animation, à temps non complet, à raison de 19 heures hebdomadaires, en raison du refus de l'agent pressenti et d'un non recrutement ensuite.

2021-041 ACCUEIL JEUNES - TARIFS DES VACANCES D'ETE DE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs proposés ci-dessous.

| AGES | ACTIVITES | TARIFS / ENFANT |
|----------------|------------|-----------------|
| De 12 à 17 ans | Laser Game | 13,00 € |
| | Bowling | 8,00 € |

2021-042 ADHESION A LA CONVENTION-CADRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE RAPPEL A L'ORDRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 voix contre :

- décide d'adhérer à la convention-cadre sur la mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre entre l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de la Vienne et le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Poitiers,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signature des documents y afférent.

2021-043 BUDGET DE LA SALLE POLYVALENTE – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 2 sur le budget de la salle polyvalente de l'exercice 2021 comme suit :

| INVESTISSEMENT | | | |
|--|-----------------|--|-----------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Article (chap.) | Montant | Article (chap.) | Montant |
| 001 (001) déficit d'investissement reporté | 837,29 € | 021 (021) virement de la section de fonctionnement | 246,71 € |
| 2132 (21) Immeuble de rapport | -590,58 € | | |
| TOTAL DEPENSES | 246,71 € | TOTAL DES RECETTES | 246,71 € |

| FONCTIONNEMENT | | | |
|--|------------|---------------------------|------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| Article (chap.) | Montant | Article (chap.) | Montant |
| 023 (023) virement à la section d'investissement | 246,71 € | | |
| 615221 (011) bâtiments publics | -246,71 € | | |
| TOTAL DEPENSES | 0 € | TOTAL DES RECETTES | 0 € |

2021-044 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION LES JARDINS DU PRIEURÉ DE LAVERRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, octroi une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € à l'Association des Jardins du Prieuré de Laverré.

2021-045 ADMISSION EN NON-VALEUR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Trésorier par courrier explicatif du 11 juin 2021, l'unanimité :

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :
 - n° 60 R-31-13674 de l'exercice 2017 : périscolaire mai 2017, d'un montant de 3,30 €,
 - n° 710957320031 de l'exercice 2017 : CLSH juillet 2017, d'un montant de 13,75 €,
- dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 17,05 €,

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

informe les membres de l'assemblée de la demande de l'une des deux ATSEM de disponibilité d'un an à compter du 1^{er} septembre 2021. Nous n'avons aucune raison de justifier un refus. L'emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe devient vacant. Alors qu'il allait consulter les candidatures spontanées reçues à l'accueil, l'adjoint technique qui passera 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2021 s'est proposée pour reprendre ces fonctions. Cet agent remplit toutes les conditions requises (niveau de grade et diplôme petite enfance). Monsieur le Maire regrette que tout ce soit déroulé en catimini et que certaines personnes ont été prévenues en priorité. Aussi maintenant faut-il répartir les heures et trouver un nouvel agent pour assumer les tâches dévolues actuellement à l'adjoint technique. La commission du personnel sera convoquée prochainement. Pour le moment il n'y a aucune décision de prise hormis l'acceptation de la disponibilité. Monsieur Johan MONToux demande si l'ATSEM peut revenir sur le même poste ? Monsieur François-Xavier LACOMBE répond que oui, c'est le jeu de la chaise musicale.

- propose d'organiser un concert pendant et après le pique-nique des parents d'élèves et avant le feu d'artifice qui aura lieu le 03 juillet 2021 pour fêter, comme tous les ans, la fin de l'année scolaire. L'Association des Parents d'Elèves tiendrait une buvette. Monsieur le Directeur du Groupe Scolaire va solliciter les animateurs qui se sont occupés de la chorale à l'école afin de venir encadrer les élèves pour une représentation. L'agent communal qui est artificier a donné son accord pour venir expressément un samedi. Le Département a ouvert des crédits budgétaires supplémentaires spécifiques (100 % de la dépense plafonné à 3 000,00 €) aux communes organisatrices de festivités cet été, malheureusement les crédits sont épuisés. Monsieur le Maire avait reçu un premier devis de 2 800,00 €, et après négociations, le groupe SAS RAS K'PROD a consentie une remise faisant baisser leur offre de prestation à 2 500,00 €. La commune pourrait prétendre à une aide de Département à hauteur de 50 % de la dépense plafonné à 1 000,00 €. Les adjoints étaient favorables lors de la présentation mercredi dernier, aussi Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers. L'ensemble des membres du conseil municipal est d'accord. Monsieur le Maire va accepter l'offre du groupe SAS RAS K'PROD et demander l'aide du Département.

- rappelle l'organisation des élections départementales et régionales des dimanche 20 et 27 juin prochain, remet un communiqué de l'Association des Maires de France sur les règles, droits et devoirs des élus, propose une nouvelle organisation de la salle de vote devant recevoir les deux scrutins simultanément. Monsieur Alain CHAMPIGNY émet une remarque sur le sens de circulation. Monsieur le Maire indique aux élus de prêter attention au maniement des urnes.

- fait part de l'installation du point apport volontaire (verres et papiers) par la Communauté de Communes des Vallées du Clain sur Benest, évitant ainsi aux habitants de Benest, La Sarmandière et Piegerolles de se rendre à la déchetterie de La Villedieu du Clain qui va fermer. En effet, une nouvelle structure ouvrira en septembre 2021 sur Les Roches Prémarie Andillé. Monsieur Didier BARRAULT demande quand la déchetterie de La Villedieu du Clain fermera ? Monsieur le Maire répond normalement au 1^{er} juillet 2021. Madame Isabelle GENAIVRE demande si ce sera le même principe pour le chargement des bennes pour les végétaux et gravats ? Monsieur le Maire précise que non, le déchargement s'effectuera à plat.

- demande à Madame Alexandra JUCHAULT si elle pourra reprendre les listes d'émargement à la Préfecture le 22 juin dans la journée pour le second tour des scrutins ? Madame Alexandra JUCHAULT sera en déplacement ce jour-là, Monsieur le Maire s'en chargera.

- rappelle la réunion commission communication le 28 juin 2021 à 18 h 00 à la Communauté de Communes des Vallées du Clain.

Monsieur Alain CHAMPIGNY revient sur la délibération n° 2021-041 relative aux tarifs des sorties pour l'accueil jeunes de cet été, et demande si le prix payer par la commune est le même que pour un particulier ? Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas certain que le tarif appliqué à la commune soit le même pour une personne lambda. Monsieur Johan MONToux précise que c'est un tarif réduit pour les groupes pour 2 parties.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Alain CHAMPIGNY pour faire un point sur les travaux de l'école :

- Monsieur Alain CHAMPIGNY précise qu'il n'y a rien à signaler et indique que le carrelage côté cuisine et la peinture côté réfectoire seront bientôt terminés.
- Monsieur Quentin ROY demande quand le chantier sera-t-il livré ?
- Monsieur le Maire indique fin juillet 2021.
- Monsieur Quentin ROY veut savoir si une inauguration officielle aura lieu fin août 2021 ?
- Monsieur le Maire répond que c'est prévu.

Fait à ASLONNES, le 17 juin 2021

Le Maire,
Roland BOUCHET

